

SEANCE ORDINAIRE DU 21 JANVIER 2021

L'an deux mil vingt et un, le vingt et un janvier, à 20 Heures 30, les membres du conseil municipal, sous la présidence de M. BERTREL Jérémy, Maire, se sont réunis dans la salle polyvalente La Charmille, compte tenu du contexte COVID, sur convocation qui leur a été adressée le 15 janvier 2021 conformément aux articles L.2121-10, L2122-8 du code général des collectivités territoriales.

Etaient présents : Ms Jérémy BERTREL, Jean-Paul BREHIN, Régine BREHIN, Béatrice de FARCY de PONTFARCY, Raphaël LAMY, Romain LETREGUILLY, Fanny MEIGNAN, Vanessa MENARD, Philippe OGER, Didier PICHOT, Aurélien RICHARD, Carol-Anne SASSIER, Christophe TINNIERE.

Etaient excusées : Mmes Méline BRUNEAU, Lucie CHARPENTIER.

Secrétaire : Mme Béatrice de FARCY de PONTFARCY

Le compte rendu de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

1 - VOTE DES SUBVENTIONS 2021

Le conseil municipal décide d'attribuer les subventions suivantes pour l'année 2021 :

ASSOCIATION	Subvention 2021
Amicale des Pompiers	80,00 €
Classe découverte - école d'ARQUENAY	1 350,00 €
Association parents élèves - école d'ARQUENAY	340,00 €
Classe découverte APEL du RPI Bazougers/La Bazouge - Demande pour 6 élèves x 38 €	228,00 €
Classe découverte Ecole Notre Dame - Meslay	38 €/élève
UDOGEC	430.00 €
Réserve pour subventions exceptionnelles	1 600,00 €

Le conseil municipal précise :

Pour les classes découvertes de l'école Notre-Dame, la subvention est maintenue sous réserve de la réception d'une demande chiffrée.

2 - LOYER DU COMMERCE

La crise sanitaire impose toujours la fermeture des bars et restaurants. Le couvre-feu à 18 h impacte davantage encore les commerces pratiquant la vente à emporter. Le commerce local subit, comme tous, les conséquences de la chute d'activité. Une réduction de la moitié du loyer avait été octroyée pour les mois d'avril à décembre 2020. Les conditions d'exploitation étant toujours difficiles, il est proposé de proroger cette aide.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide de réduire le montant du loyer de moitié afin de soustraire la charge financière liée à la partie commerciale du bâtiment.
- Cette décision s'applique sur les loyers des mois de janvier à avril 2021.
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces à intervenir à cet effet.

3 - PLAN ROUTIER DEPARTEMENTAL

Le Département de la Mayenne a fait parvenir aux communes, par l'intermédiaire de l'intercommunalité, le projet de PRD 2021-2026. Outre l'avis sur les projets réalisés ou à réaliser, il est proposé de soumettre des contributions relatives à de nouveau PRD non inscrits actuellement.

Voici les propositions pour la commune :

RD	SECTION	CONTRIBUTION
RD 551	Sortie d'agglomération → CR de la Basse Pommerais	Aménagement de sécurité pour compléter un cheminement piéton entre le plan d'eau et le CR de la Basse Pommerais en projet pour 2021-2022
RD 282	Sortie d'agglomération → Lieu-dit Le Buisson	Cheminement Piéton pour compléter un cheminement existant entre Le Buisson et l'Allée Régis Ramon
Carrefour de Bergault		Aménagement de l'Aire de repos de Bergault (Sanitaire – Aire de Pique-nique – co-voiturage) Sécurisation de l'arrêt de car de ligne (éclairage)
RD 20	Giratoire de Bergault → Agglomération de Bazougers	Élargissement de chaussée et création d'une voie douce
RD 282	ARQUENAY → BAZOUGERS	Revêtement bitumineux sur les poutres béton (type Vaiges-St Georges)
RD 282	Agglomération	Renouvellement du revêtement
RD 551	Agglomération	Renouvellement du revêtement
RD282	Agglomération	Projet d'effacement de réseau et d'aménagement de la voirie de la Rue de l'Etang pour 2023-2024
RD551	Agglomération	Projet d'effacement de réseau et d'aménagement de la voirie de la Rue de la Gare pour 2025-2026

Le conseil municipal donne son accord à ces contributions pour la commune d'ARQUENAY.

Christophe TINNIERE souhaite que la route des "Landes" (RD282) soit sélectionnée en priorité pour une réfection de chaussée.

Il est évoqué également l'élargissement de la route de la "Mitraie" (RD551) qui est étroite.

4 – ARRET DE L'ADHESION AU LABEL « VILLES ET VILLAGES FLEURIS »

Depuis de très nombreuses années, la commune adhère au label Villes et Villages fleuris, et a longtemps été dotée d'un classement en 3 fleurs. Depuis quelques années, les conditions requises pour faire partie du palmarès se durcissent : plan de gestion différencié, actions communales autour des 6 thèmes de critère du label..... Envoi d'un dossier avec photos des actions dans chacun des thèmes....

Le coût annuel de l'inscription au label est de 90 €. La question se pose de la nécessité de ce concours pour la commune. Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur la poursuite de l'adhésion à ce label.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité

- Décide la radiation de la commune au label « Villes et Villages Fleuris »
- Précise que l'embellissement du bourg reste une priorité pour la municipalité.

5- RAPPORTS DE COMMISSION

Didier PICHOT indique que pour pallier au manque de manifestations pour le début d'année (vœux et après-midi récréative des aînés) la commission sociale va organiser une distribution de galette des rois auprès des personnes de plus de 75 ans de la commune. Cette distribution aura lieu ce Samedi 23 janvier à partir de 9 h 30, par 4 binômes.

Il est également proposé que la municipalité puisse apporter son aide à la prise de rendez-vous et à l'accompagnement des personnes vulnérables pour la vaccination contre la COVID-19.

6- SUJETS SUIVANT L'ACTUALITE EN COURS

Régularisation de l'échange de chemin avec Mr ROUEIL

Monsieur ROUEIL a donné son accord à l'instauration d'un droit de passage inaliénable de l'allée en bordure du bois. Ce droit de passage ainsi que l'échange de terrain entre la commune et Mr ROUEIL doivent être régularisés chez le notaire.

Contrat de maintenance DESSAIGNE pour la chaudière de la salle

Depuis la mise en service de la salle polyvalente, plusieurs entreprises ont été sollicitées afin de proposer un contrat de maintenance de la chaudière et de la VMC. Ces négociations n'ont pas eu de suite car peu satisfaisantes. Lors de la dernière panne de la chaudière, l'entreprise DESSAIGNE a été sollicitée pour la réparation. Elle propose un contrat de maintenance qui correspond davantage aux attentes de la municipalité. Le coût de ce contrat est de 500 € HT, (remplacement des consommables, filtres de VMC inclus).

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- Accepte les termes du contrat de maintenance proposé par l'entreprise DESSAIGNE.
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces à intervenir à cet effet.

Achat d'électroménager

Tous le linge nécessaire à l'entretien de l'école, et les draps de lit des enfants de maternelle sont actuellement nettoyés par le personnel communal à domicile. Lors de l'installation de la nouvelle chaudière de l'école, il a été demandé à Mr GUESNERIE d'installer les raccords nécessaires à la pose d'un lave-linge.

Il est également proposé l'achat d'un réfrigérateur à installer derrière le bar de la salle polyvalente.

Ces achats pouvant être inscrits en investissement, une inscription budgétaire préalable au vote du budget est nécessaire.

Considérant :

- l'acquisition d'électroménager nécessaire au bon fonctionnement du service scolaire et périscolaire,

Vu l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, permettant au Maire, avant le vote du budget primitif, sur autorisation du Conseil Municipal, de liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart du budget précédent.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide d'ouvrir sur l'exercice 2021, dans l'attente de l'adoption du budget primitif, des crédits à hauteur de 1000 €, imputés en dépenses au compte 2188 opération 930.
- Autorise M. Le Maire à signer toutes pièces à intervenir dans ce dossier.

Demande de subvention au Département au titre de la restauration du patrimoine public de caractère

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de la mise en place par le Département d'une aide à la restauration du patrimoine public de caractère à destination des communes du département. Cette aide vise les éléments patrimoniaux présentant un intérêt du point de vue de l'histoire de l'architecture, protégé ou non au titre des monuments historiques. L'Eglise St Germain peut prétendre à un financement au titre de cette aide. Monsieur le Maire propose de solliciter l'aide pour le programme 2021 de restauration de l'église St Germain :

1 - Description détaillée du projet :

- Le faitage de la toiture de la Nef est particulièrement abîmé et doit faire l'objet d'une restauration. L'entreprise PESCHE été sollicitée pour la remise en état de cette couverture. Ces travaux s'élèvent à 6 497.77 € TTC
- Les 3 appareils de mise en volée des cloches sont hors d'usage, et les cloches ne sonnent plus. L'entreprise GOUGEON, spécialiste campaniste, propose la mise en place de moteurs de volée par système linéaire, afin de protéger le beffroi du clocher. Le montant global est de 8 593 € TTC.

2 – Calendrier prévisionnel du projet :

Les Travaux seront réalisés au cours du 1^{er} semestre 2021 pour s'achever fin septembre 2021.

3 – Estimation détaillée du projet :

DEPENSES (€ HT)	Total HT
Travaux de couverture – Simon PESCHE	5 415.00
Moteur de mise en volée des cloches	7 161.00
Total des dépenses	12 576.00

TOTAL HT 12 576.00 €
TVA (20 %) 2 515.00 €
TOTAL TTC 15 091.00 €

4 – Plan de financement prévisionnel :

RECETTES (€ HT)	Total HT
Département (Solde du Contrats de Territoire)	2 574.00
DETR 30 %	3 773.00
Département 29.6 % (aide la restauration du patrimoine public de caractère)	3 714.00
Fonds propres de la commune 20 %	2 515.00
TOTAL	12 576.00

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- approuve le projet et retient le calendrier des travaux,
- approuve le plan de financement présenté ci-dessus,
- autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Département, au titre de l'aide à la restauration du patrimoine public de caractère, d'un montant de 3 714.00 €,
- autorise Monsieur le Maire à signer tout acte ou document concernant ce dossier.

7- QUESTIONS DIVERSES

Contrat Local de Santé

Un questionnaire édité par la communauté de communes a été distribué dans toutes les boîtes aux lettres pour faire le diagnostic et l'évaluation des attentes des habitants en matière de soins.

Pour réfléchir aux besoins du territoire et à des actions à mettre en place, des groupes de travail sont en cours de création sur différentes thématiques :

- La prévention et la promotion de la santé, l'environnement
- L'accès aux soins et l'offre de santé

- Les parcours de santé (notamment pour les personnes âgées ou en situation de handicap)
- La santé des jeunes

Les personnes intéressées peuvent s'inscrire pour participer à ces groupes de travail.

Commission Eau Assainissement de la communauté de communes

Jean-Paul BREHIN informe le conseil municipal de la tenue d'une réunion de la commission « Eau-Assainissement de la communauté de Communes.

Une campagne de changement de compteurs va avoir lieu courant avril-mai afin d'installer les compteurs en télérelève.

Un terrain de 9 hectares est à vendre autour du captage de La Bazouge de Cheméré. La communauté de Communes ne souhaite pas candidater.

Suite au décès de Mr COTTEREAU, Maire de Val du Maine, la présidence de sa commission est répartie entre les vice-présidents :

- Voirie : Jérôme LANDELLE Maire de Bazougers
- Assainissement : SABIN Jacques Maire de VILLIERS-CHARLEMAGNE
- Eau : BOULAY Christian Maire de Meslay du Maine

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 25.

Suivent les signatures :

NOM	SIGNATURE	NOM	SIGNATURE
BERTREL Jérémy		MEIGNAN Fanny	
BREHIN Jean-Paul		MENARD Vanessa	
BREHIN Régine		OGER Philippe	
BRUNEAU Mélinda	Excusée	PICHOT Didier	
CHARPENTIER Lucie	Excusée	RICHARD Aurélien	
De FARCY de PONTFARCY Béatrice		SASSIER Carol-Anne	
LAMY Raphaël		TINNIERE Christophe	
LETREGUILLY Romain			